Limoges, le 19 février 2024

**Service du Domaine Public**

# PUBLICITE

# OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC pour la manifestation « Cavalcade » du 05 mai 2024

NOM DE LA MANIFESTATION : CAVALCADE

DATES : 05 mai 2024
LIEU MANIFESTATION : CENTRE-VILLE
LIEU FETE FORAINE : PLACE HAUTE-VIENNE
HORAIRES : de 13h00 à 18h00

PARCOURS DE LA CAVALCADE, TYPE DE VENTE SOUHAITEE :

- 10 stands de restauration sucrée et boissons sans alcool sur le parcours.
- 12 chariots de vente de ballons et d'articles de fête : 2 chariots maxi par candidature

FETE FORAINE, TYPE DE METIERS SOUHAITE :

- 1 trampoline ou bulles sur l'eau,
- 1 jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.),
- 1 loterie de peluches et cadeaux,
- 1 manège enfantin (catégorie 1 – manège enfantin élévateur circulaire),

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Raccordement électrique possible pour les manèges sur la place Haute-Vienne.
- Stands de restauration : être obligatoirement AUTONOME en eau et électricité (aucun branchement ne sera réalisé par les services techniques de la Ville de Limoges)
- Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur la place Haute-Vienne, hormis les manèges et stands.
- Installations autorisées comme suit :
  * Pour les stands et chariots sur le parcours : installation le dimanche 05 mai 2024 entre 10h00 à 14h00, et départ avant 19h00.
  * Pour les métiers place Haute-Vienne. : installation du samedi 04 mai 2024 à 18h00 au dimanche 05 mai 2024 à 8h00. Démontage le dimanche 05 mai ,2024 avant 22h00.
- Tarifs 2024 en vigueur appliqués au titre de l'occupation commerciale du domaine public *(Délibération du 20 décembre 2023)* :
  * métiers forains de 11 à 150m$^2$ : 0.19 €/m$^2$
  * ambulants se trouvant sur le parcours (< 5ml) : 11 €/ml /jour
- Métiers forains : attestation de bon montage à remettre aux placiers dès l'installation terminée.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Service du Domaine Public, au 05 55 45 60 96

POUR CANDIDATER :

Transmettre sa candidature, avec les documents suivants par courrier à « Mairie de Limoges ; Service du Domaine Public ; 1 square Jacques Chirac - 87031 LIMOGES CEDEX 1, ou par mail à : **ddp.direction@limoges.fr**,
**au plus tard le 29 mars 2024 à minuit** :

Pour les stands et chariots du parcours :

- Assurance à jour
- Lettre de candidature
- Photos du stand
- Formulaire
- Contrôle technique
- Extincteur
- **Être autonome en électricité et en eau.**

Pour les métiers forains :
- Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour les métiers forains, ci-joint, accompagné des documents à joindre.
- Conformément aux dispositions de *l'article 11 du décret n° 2008-1458 du 30 décembre 2008*, la demande doit comporter : les conclusions du rapport de contrôle technique et la déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée de l'ensemble des documents justificatifs.
- ATTENTION : Limitation de tonnage sur la place Haute-Vienne : la surcharge de la place devra être limitée à 0,25T /m$^2$ ou localement 1,0T /m$^2$ sur une surface n'excédant pas 4 m$^2$, et espacées de 3,00m d'une autre zone de même surcharge (1,0T /m$^2$).

La Ville de Limoges se réserve le choix des candidatures et des emplacements